ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2017

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2018 À 2022 - (N° 234)

Adopté

AMENDEMENT

N º CF35

présenté par M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 10

ARTICLE IV
Au douzième alinéa,
I. – substituer au mot :
« seront »
le mot :
« sont ».
II. – En conséquence, substituer aux deux occurrences du mot :
« sera »
le mot :
« est ».
III. – En conséquence, substituer au mot :
« pourront »
le mot :
« peuvent ».
EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.